



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024 À 19:30 :

À la séance ordinaire tenue le 2 avril 2024, sont présents les conseillères et conseillers: Sylvie Boucher, Alain Rondeau, Stéphane Baillargeon, Lisa Cadorette et Hélène Bédard sous la présidence de la mairesse, Mme Nathalie Bresse.

La conseillère Gina Castelli est absente.

Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

1.
Ouverture de la séance ordinaire à 19 h 31.

2024-04-079

2.
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. **Ouverture**

1.1 Ouverture.

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

3. **Adoption du procès-verbal:**

3.1 Séance ordinaire du 4 mars 2024;

3.2 Séance extraordinaire du 25 mars 2024

4. **1^{re} période de questions**

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. **Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions**

5.1 Pavage d'asphalte – réfection de chemins.

6. **Information au conseil et correspondance**

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de mars 2024;

6.2 Dépôt du certificat de la tenue de registre.

7. **Rapports des comités**

7.1 Finances – Subventions:

7.1.1 Adoption des comptes à payer;

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. **Affaires nouvelles**

8.1 Résolutions à adopter :

8.1.1 Renouvellement de l'adhésion au Conseil Sport Loisirs de l'Estrie;

8.1.2 Embauche d'une technicienne en éducation spécialisée pour le Service d'animation estivale (SAE) – été 2024;

8.1.3 Embauche du personnel du Service d'animation estivale (SAE) été 2024;

8.1.4 Embauche du personnel à la piscine municipale – été 2024;

8.1.5 Embauche d'une coordonnatrice pour le Service d'animation estivale (SAE) – été 2024;

8.1.6 Offre de services professionnels pour une étude de faisabilité d'installation d'un système des lits de séchage;

8.1.7 Offre de services professionnels pour une étude de faisabilité du remplacement du système de traitement des eaux usées des biodisques;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- 8.1.8 Offre de services professionnels pour une étude préliminaire et l'estimation des coûts d'immobilisation et d'exploitation – scénarios d'accroissement de capacité des étangs aérés de la station d'épuration;
- 8.1.9 Offre de services professionnels pour la conception de plan pour le réaménagement de l'hôtel de ville;
- 8.1.10 Résolution pour autoriser les ventes de garage (débaras) les fins de semaine du 18-19 mai et 15-16 juin 2024;
- 8.1.11 Gestion de l'eau potable – rapport annuel 2022;
- 8.1.12 Adoption du document d'appel de propositions pour la vente de terrains municipaux aux fins de développement résidentiel et construction d'infrastructures;
- 8.1.13 Embauche d'une secrétaire administrative;
- 8.1.14 Embauche d'une technicienne en administration ;
- 8.1.15 Résolution pour l'approbation du calendrier de conservation des archives municipales par la Bibliothèque et Archives nationales du Québec;
- 8.1.16 Journée nationale des Patriotes le lundi 20 mai 2024;
- 8.1.17 Rénovation de la piscine municipale; REPORTÉE

9. Avis de motion à donner

Aucun

10. Adoption des règlements

- 10.1 Adoption du deuxième projet de résolution pour la demande de PPCMOI numéro 2023-11-0001;

11. Varia affaire nouvelle

Aucun.

12. 2^e période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets à l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : le lundi 6 mai 2024 à 19h30.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 avril 2024 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.1

2024-04-080

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2024 :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.2

2024-04-081

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MARS 2024 :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mars 2024 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

4.

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 35).

M. Jacques Gourde :

- Demande de suivi dans le dossier du camionnage sur le chemin Galipeau. À quel moment seront présentées les recommandations au conseil pour limiter le camionnage sur le chemin Galipeau?
- Est-ce que c'est Monsieur Roy qui relève les déficiences du projet de l'ascenseur?
- Est-ce normal qu'il y ait un pouce de pente pour aller rejoindre la salle Jean-Hardy?
- Les moulures dans la salle de bain sont en bois tandis que le reste est en PVC.

M. John St-Cyr :

- Est-ce qu'on peut refuser le permis de remplissage?

Mme Maryse Labonté :

- Christophe au niveau de la communication, c'est A1.
- Remerciement pour le projet de module d'entraînement.
- Est-ce qu'il y a un règlement pour les chiens qui jappent?
- Est-ce qu'on peut savoir quand vous allez venir réparer à notre demeure?
- Est-ce que vous pouvez inclure du savon à main avec œil magique dans le projet d'ascenseur?

FIN DE LA 1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 h 50

5.1

2024-04-082

PAVAGE D'ASPHALTE – RÉFECTION DE CHEMINS :

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu quatre soumissions pour le pavage d'asphalte :

Pavage Estrie Beauce inc. :	69 980.00\$
Pavage des Cantons inc. :	80 741.40\$
Eurovia :	107 795.40\$
Lafontaine et Fils :	77 550.00\$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise le contrat du pavage d'asphalte à l'entreprise Pavage Estrie Beauce inc. au coût approximatif de 50 000.00 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : surplus réservé – réfection de chemins 40 000\$
Surplus accumulé – 10 000\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

6.1

DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général dépose la liste de la correspondance pour le mois de mars 2024 et en fait la lecture.

6.2

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE DE REGISTRE :

Le greffier-trésorier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement numéro 709.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

2024-04-083

7.1.1

COMPTES À PAYER :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 2 avril 2024 au montant de 307 599.88\$ soit approuvée et que le directeur général soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.2.1

RAPPORTS DES COMITÉS :

Madame Nathalie Bresse :

Donne de l'information concernant :

- Il y aura l'AGA du CLD à Newport à la fin du mois et il y a eu l'AGA du transport de personne la semaine dernière à East Angus. Nous avons fini avec plus 136 000\$ de surplus, nous constatons un redressement. Durant l'année 2023, il y a eu beaucoup de modifications dans le transport de personne et nous y allons selon la demande.
- Chez Valoris, tout va bien. Nous sommes en train de négocier le bail avec Englobe.
- À la MRC, nous avons engagé deux employés. Nous avons vendu les 16 tours de Maskatel à faible prix.

Madame Gina Castelli :

Absente.

Madame Sylvie Boucher:

Donne de l'information concernant :

- À l'urbanisme, nous avons donné pour une valeur totale de 461 000\$ de permis.
- Nous préparons la vente des terrains sur la rue Darche et la rue Dubé.
- Régie des incendies, il y a eu deux sorties pour East Angus, trois sorties pour Ascot Corner et aucune pour Westbury. Il y a eu six sorties pour les mâchoires de vie.

Monsieur Alain Rondeau :

Donne de l'information concernant :

- Au mois de mars, aux loisirs, il y a eu la semaine de relâche et nous avons eu une douzaine d'enfants.
- Nous avons l'activité de l'éclipse au parc Pomerleau le 8 avril 2024 et elle se déroulera entre 14h et 16h. Il y aura une présentation vidéo retransmise du Mont-Mégantic. Les jeunes de 5^e et 6^e année de l'école seront présents.
- Nous avons trouvé nos animateurs pour le SAE. Toutefois, à la piscine, il manque encore un sauveteur.
- Ce sera la soirée des bénévoles le 19 avril prochain.
- Christophe a rencontré quatre groupes pour des consultations en ce qui concerne le projet du parcours d'entraînement. Il a été proposé d'étendre le trajet jusqu'à la Shed.
- Au niveau de la MRC, il y aura le Marche/Cours pour le Haut le 11 mai prochain à Bury.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

Monsieur Stéphane Baillargeon :

Donne de l'information concernant :

- Le mini écocentre va réouvrir ce samedi et la partie en dessous du petit toit reste ouverte à l'année.
- On a eu la visite de Récup-Estrie à Sherbrooke et celle-ci a été très enrichissante. Lors de la visite, nous étions une douzaine de citoyens et de conseillers. Nous continuerons de faire des activités de sensibilisation. Les choses qu'on recycle ici restent ici et ne sont pas envoyées ailleurs.

Madame Lisa Cadorette :

Donne de l'information concernant :

- À la voirie, le gainage et colmatage du réseau d'égout a été fait et cela s'est bien déroulé.
- La traverse de piéton sur la rue du Collège va être déplacée.
- Le radar pédagogique sur le chemin de la Rivière va être déplacé pour le mettre sur le chemin Spring.
- Nous sommes en attente du camion électrique.

Madame Hélène Bédard :

Donne de l'information concernant :

- L'article publié dans le journal Aux Quatre Coins de mars portant sur la prévention de la fraude et écrit par notre agent aux communications et bibliothèque, Christophe Duret, a été publié sur le site web de l'Association des médias écrits communautaires du Québec (AMECQ) ainsi que dans leur infolettre et sur leur page Facebook.

Des corrections de l'affichage des édifices municipaux ont été faites sur Google Maps :

- Centre Paul-Lessard/Centre multifonctionnel (+ photos) ;
- Édifice Évariste-Dubreuil ;
- Municipalité d'Ascot Corner/Angot Corner (+ photos) ;
- Garage municipal Lionel-Bégin (changement d'adresse) (+ photos) ;
- Ancien garage : désormais affiché comme un entrepôt municipal ;
- Shed panoramique d'Ascot Corner/Shed Ascot-Corner (+ photos).

La Municipalité d'Ascot Corner a été constituée le 28 mars 1901. Nous commençons donc à préparer le 125e anniversaire d'Ascot Corner qui aura lieu en 2026.

Une journée d'accueil des nouveaux arrivants de la Municipalité devrait avoir lieu au parc Pomerleau à la fin de l'été. La date et la formule restent encore à peaufiner.

L'assemblée générale annuelle de la chambre de commerce du HSF aura lieu le mercredi 24 avril prochain au centre communautaire, 249a rue Principale, Weedon (secteur St-Gérard) à 18 h.

8.1.1

2024-04-084

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE :

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion 2023-2024 est à échéance et que selon la population le coût est de 100.00 \$;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'adhésion 2024-2025 au Conseil Sport et Loisir de l'Estrie pour la somme de 100.00 \$.

Il est également résolu d'autoriser le conseiller, monsieur Alain Rondeau, comme personne déléguée pour représenter la Municipalité d'Ascot Corner au Conseil Sport et Loisir de l'Estrie;

Il est également résolu d'autoriser la directrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire, madame Gabrielle Thériault comme personne substituée pour représenter la Municipalité d'Ascot Corner au Conseil Sport et Loisir de l'Estrie;

Poste budgétaire : 02-190-02-999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2024-04-085

8.1.2
EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE POUR LE SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE (SAE) – ÉTÉ 2024 :

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a procédé à la sélection et aux entrevues pour le poste de technicienne en éducation spécialisée pour le Service d'animation estivale pour l'été 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'embauche de Nadeige Choquette au poste de technicienne en éducation spécialisée pour le Service d'animation estivale selon l'échelle salariale établie par le conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2024-04-086

8.1.3
EMBAUCHE DU PERSONNEL DU SERVICE D'ANIMATION ESTIVAL (SAE) ÉTÉ 2024:

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a procédé à la sélection et aux entrevues des employés pour le Service d'animation estivale pour l'été 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'embauche des animatrices et des animateurs, des aides-animatrices et aides-animateurs suivants :

- **Animateurs et animatrices :**
 - Pénélope Vandandaigue
 - Camille Maher
 - Rémi Perron
 - Gabriel Dutil
 - Léa Skilling
 - Alex-Sandrine Ré
 - Lexane Carrier
 - Eve Skilling
 - Marie-Soleil Bilodeau
 - Charles Montagne
 - Elizabeth Nadeau
 - Amélia Patry



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- Raphaël Denis
- Eva-Lycia Ré

▪ **Aides-animateurs et aides-animatrices :**

- Charles-Édouard Bilodeau
- Charlie Prévost
- Rosalie Bouchard
- Loraly Grondin Côté

Selon l'échelle salariale établie par le conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2024-04-087

8.1.4

EMBAUCHE DU PERSONNEL À LA PISCINE MUNICIPALE - ÉTÉ 2024 :

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a procédé à la sélection et aux entrevues des employés pour la piscine municipale pour l'été 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'embauche des sauveteurs à la piscine et des aides-sauveteurs suivants :

▪ **Sauveteurs et sauveteuses**

- Shanelle Perron
- Antoine Comeau

▪ **Aides-sauveteuses**

- Maïly Grondin Côté
- Lili-Rose Saleh

Selon l'échelle salariale établie par le conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2024-04-088

8.1.5

EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE POUR LE SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE (SAE) – ÉTÉ 2024 :

CONSIDÉRANT QU'UN comité de sélection a procédé à la sélection et aux entrevues pour le poste de coordonnateur du Service d'animation estivale pour l'été 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'embauche de madame Angéline Cayer au poste de coordonnatrice du Service d'animation estivale selon l'échelle salariale établie par le conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2024-04-089

8.1.6

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DES LITS DE SÉCHAGE :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite construire des lits de séchage des boues pour la gestion des eaux usées;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise la firme Quebeceau Consultants Inc. de procéder à l'étude de faisabilité pour l'installation des lits de séchage des boues pour la gestion des eaux usées pour un montant de 9400.00\$ plus taxes.

Poste budgétaire : règlement d'emprunt et subvention à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2024-04-090

8.1.7
OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ DU REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES BIODISQUES :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite remplacer le système de traitement des eaux usées des biodisques;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise la firme Quebeceau Consultants Inc. de procéder à l'étude de faisabilité pour le remplacement du système de traitement des eaux usées des biodisques pour un montant de 16 980.00\$ plus taxes.

Poste budgétaire : Subvention TECQ, règlement d'emprunt et subvention à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2024-04-091

8.1.8
OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR UNE ÉTUDE PRÉLIMINAIRE ET L'ESTIMATION DES COÛTS D'IMMOBILISATION ET D'EXPLOITATION – SCÉNARIOS D'ACCROISSEMENT DE CAPACITÉ DES ÉTANGS AÉRÉS DE LA STATION D'ÉPURATION :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite augmenter la capacité de traitement des eaux usées aux étangs aérés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise la firme Quebeceau Consultants Inc. de procéder à l'étude préliminaire et l'estimation des coûts d'immobilisation et d'exploitation – scénario d'accroissement de capacité des étangs aérés de la station d'épuration pour un montant de 8 590.00\$ plus taxes.

Poste budgétaire : règlement d'emprunt et subvention à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2024-04-092

8.1.9
OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION DE PLAN POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE :

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite obtenir des plans pour le réaménagement de l'hôtel de ville;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise la firme Nomade Architech à produire des plans de réaménagement pour le réaménagement de l'hôtel de ville au montant de 8 500.00 \$ plus taxes.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

Poste budgétaire : 03-310-00-083 règlement d'emprunt et subvention à venir

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2024-04-093

8.1.10

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LES VENTES DE GARAGE (DÉBARRAS) LES FINS DE SEMAINE DU 18-19 MAI ET 15-16 JUIN 2024:

CONSIDÉRANT QU' il est souhaitable d'autoriser annuellement des ventes de garage gratuites et de contribuer à ces fins de semaine par de la promotion dans le journal communautaire, la page Web et sur les médias sociaux;

CONSIDÉRANT QUE pour permettre la diffusion des adresses des différents demandeurs, ceux-ci devront faire leur demande de permis gratuit avant les dates de tombée du journal « Aux Quatre Coins », soit le 17 avril et le 16 mai 2024, après cette date, les permis seront toujours gratuits pour ces fins de semaine, mais ne pourront être diffusés dans le journal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité diffusera également sur les médias sociaux et sur son site Internet la liste des adresses de ces ventes de garage;

CONSIDÉRANT QUE ces demandes de permis sont incluses à l'intérieur des deux ventes de garage autorisées annuellement pour une même propriété;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise le département d'urbanisme à délivrer gratuitement aux propriétaires qui en font la demande, un permis de vente de garage pour la fin de semaine du 18 et 19 mai 2024 et un permis pour la fin de semaine du 15 et 16 juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2024-04-094

8.1.11

GESTION DE L'EAU POTABLE – RAPPORT ANNUEL 2022 :

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel 2022 de la gestion de l'eau potable a été achevé et déposé par le directeur général;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte le rapport annuel 2022 de la gestion de l'eau potable tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2024-04-095

8.1.12

ADOPTION DU DOCUMENT D'APPEL DE PROPOSITIONS POUR LA VENTE DE TERRAINS MUNICIPAUX AUX FINS DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES :

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du document d'appel de proposition pour la vente de terrains municipaux aux fins de développement résidentiel et construction d'infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite mettre en vente les terrains du projet de la rue Darche et de la rue Dubé;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte le document d'appel de propositions pour la vente de terrains municipaux aux fins de développement résidentiel et construction d'infrastructures et mandate le directeur de l'urbanisme et de l'environnement à mettre en vente les terrains du projet de la rue Darche et de la rue Dubé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2024-04-096

8.1.13

EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE :

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a évalué les candidatures reçues pour le poste de secrétaire administrative;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** suite aux entrevues et aux analyses par le comité de sélection, le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner embauche madame Cydia Hélie comme secrétaire administrative à partir du 2 avril 2024. Elle aura le statut d'employé permanent à temps complet. Elle est embauchée selon les conditions prévues à la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2024-04-097

8.1.14

EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION :

CONSIDÉRANT QUE nous avons ouvert un poste à l'interne de technicienne en administration;

CONSIDÉRANT QUE madame Cathy Côté a démontré son intérêt pour le poste de technicienne en administration;

CONSIDÉRANT QU'UN comité de sélection a évalué la candidature de madame Cathy Côté;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner promeut madame Cathy Côté au poste de technicienne en administration à partir du 15 avril 2024 avec la période de probation prévue à la convention collective. Elle aura le statut d'employé permanent à temps complet. Elle est embauchée selon les conditions prévues à la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2024-04-098

8.1.15

RÉSOLUTION POUR L'APPROBATION DU CALENDRIER DE CONSERVATION DES ARCHIVES MUNICIPALES PAR LA BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC :

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner est un organisme public visé au paragraphe 4° à 7° de l'annexe de cette loi;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU** que le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise monsieur Jonathan Piché à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Municipalité d'Ascot Corner.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.16

2024-04-099

JOURNÉE NATIONALE DES PATRIOTES LE LUNDI 20 MAI 2024 :

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité une motion en 2021 qui se lisait comme suit :

Que l'Assemblée nationale souligne la Journée nationale des patriotes, qui se tiendra le 20 mai prochain;

Qu'elle souligne l'importance de la lutte menée par les patriotes de 1837 et 1838 pour la reconnaissance de notre nation, pour sa liberté politique et son émancipation, et pour l'établissement d'un gouvernement responsable et démocratique;

Qu'elle rappelle la nécessité de garder vivante la mémoire des femmes et des hommes patriotes;

Que, dans le cadre de la Journée nationale des patriotes, l'Assemblée nationale hisse le drapeau des patriotes;

Qu'elle suggère également aux municipalités et arrondissements du Québec d'arborer ce drapeau dans le cadre de cette journée.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner hisse le drapeau des patriotes le lundi qui précède le 25 mai de chaque année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.17

2024-04-100

RÉNOVATION DE LA PISCINE MUNICIPALE ; REPORTÉE

10.1

2024-04-101

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÉSOLUTION POUR LA DEMANDE DE PPCMOI NUMÉRO 2023-11-0001 :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de résolution de ce PPCMOI a été adopté à la séance du 5 février 2024;

CONSIDÉRANT QU' il y a eu une assemblée de consultation publique sur ce PPCMOI le 25 mars 2024;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a pas eu de modification au PPCMOI suite à l'assemblée de consultation publique du 25 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du Plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons de sécurité publique, le demandeur doit démontrer à la Municipalité, étude à l'appui, que le sol est suffisamment stable pour y implanter les bâtiments souhaités;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé, qui comporte une architecture et des matériaux de qualité, s'intègre bien dans le secteur, qui autrement, ne peut être mis en valeur en raison de la topographie particulière du site et par le fait même limite les espaces inutilisables;

CONSIDÉRANT QUE deux aires de détente sont identifiées au plan proposé, que le projet est relié à un futur sentier multifonctionnel de la Municipalité, ce qui doit créer des espaces collectifs engendrant un lieu de rassemblement, de détente et de récréation;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur doit favoriser l'aménagement paysager de qualité et adapté au milieu par la plantation variée de conifères de 1,5 m de hauteur et de feuillus dont la tige possède un diamètre de 5 centimètres;

CONSIDÉRANT QUE les aménagements extérieurs doivent être adaptés à la topographie existante du terrain et permettent le drainage naturel du site;

CONSIDÉRANT QUE les aires de stationnement doivent être valorisées par de la végétation et des aménagements paysagers de qualité supérieure;

CONSIDÉRANT QUE les aires de stationnement doivent permettre l'accès, à tous les bâtiments, aux véhicules d'urgence et de permettre aux usagers d'y circuler en toute sécurité;

CONSIDÉRANT QUE les conteneurs à déchets, à compostage et à recyclage, doivent être intégrés au site de façon à ne pas constituer une source de nuisance pour les propriétés voisines et ne doivent pas être visibles des voies de circulation;

CONSIDÉRANT QUE les unités d'éclairage doivent être positionnées de façon à ne pas perturber les zones avoisinantes et respecter le « Règlement relatif au contrôle de l'éclairage extérieur »;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande de « Projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble » (PPCMOI) de 9169-4984 Québec Inc. et par le fait même d'autoriser la construction d'une nouvelle rue et de quatre habitations multifamiliales sur le même terrain et ainsi déroger de façon suivante au Règlement de zonage 642 :

QUE la construction d'habitation multifamiliale soit permise sur le terrain contrairement à ce que prescrit la zone RE-28;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

QU'il soit permis des bâtiments de quatre étages contrairement à ce que prescrit la zone RE-28;

QUE la façade avant des bâtiments puisse posséder un angle supérieur à 15° avec la ligne de rue contrairement à ce que prescrit l'article 8.3 du Règlement de zonage;

QUE le bâtiment accessoire, soit la remise B1, puisse être construit dans la cour avant contrairement à ce que prescrit l'article 8.3 du Règlement de zonage;

QUE les allées de circulation des aires de stationnement puissent posséder une largeur de 6 m contrairement à ce que prescrit l'article 10.1 du Règlement de zonage;

QU'il soit autorisé 1,2 case de stationnement par logement contrairement à ce que prescrit l'article 10.2 du Règlement de zonage.

QUE ce projet comporte un maximum de 120 logements répartis dans un maximum de quatre bâtiments multifamiliaux.

De plus avant la signature de l'entente avec les promoteurs, de l'émission du permis de construction de rue et des permis de construction des bâtiments multifamiliaux, le promoteur devra répondre aux conditions suivantes :

1. S'assurer, expertise à l'appui, de la capacité du sol à supporter les quatre bâtiments projetés;
2. Présenter à la Municipalité une étude de drainage et de gestion des eaux de ruissellement, cette étude doit satisfaire la Municipalité;
3. Présenter à la Municipalité une étude photométrique avant l'émission du permis de construction et respecter le « Règlement relatif au contrôle de l'éclairage extérieur »;
4. Le demandeur doit s'assurer que tous les véhicules d'urgence peuvent circuler et avoir accès à tous les bâtiments. Il doit également s'assurer que tous les usagers peuvent circuler de manière sécuritaire, que ce soit à pied ou en vélo;
5. La rue donnant accès devra être cédée à la Municipalité et être construite selon les normes prescrites par la réglementation. Entre autres, une voie réservée au piéton (2 mètres) et l'aménagement d'un dispositif de virage pour les rues sans issue;
6. Pour réduire les îlots de chaleur, les revêtements de toiture de couleur noire seront prohibés;
7. L'aménagement de la 1^{re} aire de détente et la plantation des arbres doivent être réalisés dans un délai de 12 mois suivant l'occupation du premier bâtiment construit;
8. Des haies de conifères doivent figurer aux plans de la demande de permis et être plantées sur trois des quatre côtés des aires des conteneurs et de la remise B1;
9. Les arbres qui seront plantés devront être variés et indigènes. Les conifères doivent avoir une hauteur de 1,5 m et les feuillus, un diamètre de la tige doit être de 5 cm et plus;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

10. Le demandeur doit soumettre un échéancier, du début des travaux jusqu'à l'aménagement extérieur du 4^e bâtiment;
11. Les rayons des allées de circulation doivent avoir un rayon minimal de 12 mètres;
12. Le demandeur doit démontrer, document à l'appui (AutoTurn), que les véhicules d'urgence puissent circuler à l'intérieur des allées de circulation;
13. La capacité de charge de la rue et des allées de circulation doit permettre de supporter un poids de 45 tonnes;
14. Le projet doit être conforme au Code de sécurité du Québec, Chapitre VIII – Bâtiment, et Code national de prévention des incendies – Canada 2015 (modifié), ainsi qu'au Règlement numéro 618 – Décrétant les équipements et les risques incendies;
15. Avant l'émission des permis, les plans doivent être soumis aux services des incendies de la Municipalité;
16. Des bornes-fontaines devront être identifiées aux plans lors du dépôt des demandes de permis. Les filets « Sherbrooke Tread » pour les bornes-fontaines et raccords pompiers sont demandés.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner adopte le 2^e projet de résolution tel que recommandé par le CCU le 19 décembre 2023 et sans modification suite à l'assemblée de consultation publique du 25 mars 2024.

Conditionnel à ce que :

L'acceptation provisoire de la rue soit émise dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur du PPCMOI.

Et

Le premier permis de construction d'un des multifamiliaux soit émis et que les travaux soient substantiellement débutés dans les trois ans suivant l'entrée en vigueur du PPCMOI

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

11.
VARIA AFFAIRE NOUVELLE
Aucune.

12.
2^e PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 20 h 30)

M. : John St-Cyr:

- Sur quelles rues sont situées les réparations d'asphalte?
- Que signifie le réaménagement de l'hôtel de ville?
- Avez-vous eu des nouvelles sur la réparation de l'asphalte?

M. : Jacques Gourde :

- Est-ce qu'il y aura une entrée d'argent en ce qui a trait aux ventes de terrain ?



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- Est-ce que c'est préférable d'apporter les morceaux de tôle à l'écocentre au lieu de les mettre au recyclage?
- La petite pierre dans les rues de la Ville de Victoriaville va être récupérée.
- Qu'est-ce qui explique la différence de 400 000\$ au transport de personne?
- Est-ce qu'il y a un développement pour un futur commerce à l'intersection du chemin Talbot et de la route 112?
- Pouvez-vous expliquer à quoi servent les lits de séchages?
- Qu'est-ce que l'augmentation de capacité des étangs?
- Pourquoi déposez-vous le rapport de 2022 en 2024 pour le rapport d'eau potable?
- Est-ce qu'il y a des gens qui voudraient s'impliquer dans un comité afin d'apporter des connaissances et des aptitudes ?

Mme Maryse Labonté :

- Je n'ai pas été avisé pour la tenue du registre.
- Je ne sais pas ce que c'est un avis de motion.
- C'était quoi les tours? Où étaient-elles?
- Plan d'agrandissement du bâtiment du parc Goddard, est-ce qu'il est fait?
- Dossier des trottoirs, est-ce que ça avance?
- Librairie, est-ce que c'est des librairies québécoises?

FIN DE LA 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS À 21 h 00.

2024-04-102

13.

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **QUE** la séance ordinaire soit levée à **21 h 00.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

Prochaine séance ordinaire : le lundi 6 mai 2024 à 19h30.



JONATHAN PICHÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL
GREFFIER-TRÉSORIER



NATHALIE BRESSE
MAIRESSE